

Contrat de location saisonnière Escale de la Jurade

CONTRAT DE LOCATION 23/2024

S.A.S Escale de la Jurade

30120 Rogues

Siret : 753226158 RCS NIMES—capital social 10000€--

www.EscaleDeLaJurade.fr

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Madame Henry Delphine, demeurant à : la Jurade,(2161 route des Mas) 30120 rogues, gérante de la SAS Escale de la Jurade au capital social de 10000€ (Siret 75322615800016 RCS Nîmes)

Numéro de téléphone : +33 6 17 06 64 89
Site : www.EscaleDeLaJurade.fr
Email : Delphine@escaledelajurade.fr

Ci-après dénommé(e) « Le Bailleur »

D'UNE PART

ET

Nom :
Adresse :
N° de téléphone portable :
Email :

Ci-après dénommé(e) « Le Preneur »

D'AUTRE PART

Il a été convenu entre les parties que le Bailleur loue au Preneur le logement tel que décrit ci-dessous aux conditions suivantes :

1. OBJET DU CONTRAT DE LOCATION

Les parties déclarent que la présente location n'a pas pour objet des locaux loués à usage d'habitation principale ou usage mixte professionnel et d'habitation principale.

En conséquence, elles conviennent que leurs droits et obligations respectifs seront régis par les stipulations du présent contrat, par l'arrêté du 28 décembre 1976 modifié et à défaut par les dispositions du code civil.

Les locaux, objet du présent contrat sont loués meublés à titre saisonnier, **en gestion libre** .

Contrat de location saisonnière Escale de la Jurade

➤ DESIGNATION DU LOGEMENT

Escalade de la Jurade
2161 Route des mas
lieu-dit : La Jurade (adresse GPS : La Jurade 3120 Rogues)
30120 ROGUES

www.EscaleDeLaJurade.fr

La location du domaine 32 couchages (nombre de couchages Maximum comprenant lits d'appoints : lits de camp, canapé-lit, et lit tiroir) sur 7 lieux de sommeil différents .

Vous avez réservé plusieurs lieux de sommeil :

- Le grand gîte qui peut accueillir maximum 8 à 10 personnes + 2 lits de camps
- Le gîte Laurence qui peut accueillir maximum 4 à 5 personnes
- Chalet 1
- Chalet 2
- Chalet 3
- Chalet 4 qui peuvent accueillir maximum 2 personnes chacun
- Le dortoir qui peut accueillir maximum 7 personnes

+ salle de réception :

- Privative ; qui peut accueillir au grand maximum enfants compris : 50 personnes maximum

La location du domaine inclue une cuisine commune, une salle de réception avec bar, une terrasse, un barbecue, ainsi que l'accès à tous les extérieurs autour des bâtiments dont la piscine chauffée du 1^{er} avril au 1^{er} novembre de chaque année.

Une description précise est jointe en Annexe A.

➤ DUREE DE LA LOCATION SAISONNIERE

Le Bailleur loue au Preneur le logement du à H 00 ,
Au à H 00 ,
soit une durée maximum de ... jours et ... nuits non renouvelable.

Lors du début de la location, le Bailleur remettra au Preneur les clefs et les instructions relatives aux logements.

Afin de nous organiser au mieux, merci par avance, de nous prévenir le plus tôt possible de l'heure d'arrivée du premier arrivant dans le groupe pas SMS au +33 6 17 06 64 89 ou par email à l'adresse suivant Delphine@EscaleDeLaJurade.fr. Nous serons sur place pour vous accueillir et vous faire la visite des lieux !

➤ PRIX DE LOCATION,

4.1 Les Parties ont convenu de fixer le loyer à Euros , soit

+ **taxe de séjour** :

pour l'intégralité de la durée de la location décrite au paragraphe 2. La location est en gestion libre , la taxe de séjour est fixée en assemblée générale de la communauté des communes du pays Viganais chaque année .

Option(s) éventuelle(s) Annexe C

4.2 Le loyer comprend, pour toute la durée de la location, le paiement des charges locatives et des fournitures disponibles rappelées ci-après :

- Frais de dossier (forfait 150€ttc) / la TVA /L'électricité / Eau de ville /Le chauffage /L'accès télévision /Les draps et serviettes de toilettes, inclus à votre arrivée /Les accessoires d'entretien pour le ménage

4.3 Le loyer ne comprend pas la taxe de séjour/ ne comprend pas la casse et la dégradation / ne comprend aucune nourriture / le ménage durant votre séjour ni le change de vos draps et serviettes de toilettes/ ne comprend pas les serviettes de piscine et effet personnel (Vêtements, produits d'hygiène..) /le ménage de départ /le charbon de bois /les allumes feu .

Le bois coupé est réservé au chauffage , merci de ne pas l'utiliser pour le barbecue (70€ la stère)

4.4 Le ménage de départ est effectué par les soins du Preneur. Le ménage comprend le vidage des poubelles, en respectant le tri sélectif, vidage des lave-vaisselles, rangement les lieux, de réunir le linge sale (draps housse draps, taies d'oreiller, serviettes de toilettes et torchons), le nettoyage des salles d'eau et WC , le nettoyage de tous les sols dans l'ensemble des logements et des parties communes.

En RESUME : les locaux doivent être aussi propre que lorsque vous êtes arrivés !

Contrat de location saisonnière Escale de la Jurade

➤ RESERVATION

Afin de procéder à la réservation du logement, le Preneur retourne le présent contrat paraphé à chaque page, daté et signé accompagné du versement d'un acompte (10%) à hauteur de : *Euros,*
soit :

Ce versement sera effectué par virement bancaire sur le compte du Bailleur ou par chèque à l'ordre de l'Escale de la Jurade, avec le contrat de location signé .
Le Bailleur remettra au Preneur une quittance (un reçu) pour tout versement effectué.

➤ ACOMPTE N°2

+20 % du montant total devra être versé, minimum **60 jours** avant votre date d'arrivée :

Soit :
avant le : _____

Le Bailleur remettra au Preneur une quittance (un reçu) pour tout versement effectué.

➤ ACOMPTE N°3

+20 % du montant total devra être versé, minimum **10 jours** avant votre date d'arrivée :

Soit :
avant le : _____

Le Bailleur remettra au Preneur une quittance (un reçu) pour tout versement effectué.

➤ REGLEMENT DU SOLDE à votre arrivée

Le solde du montant du loyer comme indiqué au paragraphe 4, moins les 50% pour les sommes déjà versées, soit un montant de :
soit :

Le solde sera réglé à votre arrivée juste après la visite des lieux **avec la taxe de séjour** , (la taxe de séjour est fixée chaque année en AG par la communauté des communes Viganaise , elle ne peut donc pas être définie trop à l'avance)

Le Preneur sera muni de son assurance villégiature.

Le Preneur effectuera ce versement par chèque ou espèces.

➤ DEPOT DE GARANTIE par chèque à votre arrivée

Un chèque de dépôt de 500€ sera a laissé à votre arrivée , et rendu à votre départ , peut être retenu : l'option ménage si celui-ci n'a pas été fait correctement et non réservé , aussi toute dégradation, casse et franchise d'assurance .

➤ CESSION ET SOUS-LOCATION

partagez le montant de la location. Exemple : cagnotte LITCHI .COM –
le preneur reste le responsable de la location .

➤ ETAT DES LIEUX ET INVENTAIRES Nous ferons la visite ensemble à votre arrivée, vous nous signalerez tout problème . et Nous refaisons un tour ensemble à votre départ .

➤ DECLARATION DU BAILLEUR

Le Bailleur déclare être propriétaire du logement et en avoir la libre disposition et la pleine jouissance durant la période définie au paragraphe 3.

➤ OBLIGATIONS DU PRENEUR

Contrat de location saisonnière Escale de la Jurade

a. Assurances/ Le Preneur, en tant que locataire, est tenu d'assurer les locaux loués.

Il est important de vérifier si votre contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature, location de vacances (normalement, aucun supplément, juste une formalité)

Dans l'hypothèse contraire, vous devez intervenir auprès de votre assurance pour demander cette extension ou de souscrire un contrat particulier, au titre de clause de « villégiature ». une attestation d'assurances devra être remise à l'entrée des locaux.

b. Conditions d'annulation

Les acomptes versés restent acquis par le Bailleur, sauf cas de force majeure (exemple : décret N°2020-293 du 23 mars 2020)

Pour annuler la réservation, le Preneur devra prévenir le Bailleur au plus vite par courrier recommandé ; Selon le délai entre la date d'annulation et la date d'arrivée , le bailleur pourra accorder un remboursement ou un avoir .

c. Règlement intérieur ANNEXE B

➤ **ASSURANCES du Bailleur :**

L'Escale de la Jurade est assurée en tant que professionnel à :

AXA Assurances , Agence Lieure , 30120 Le Vigan

RC PRO : 7691247204 Multirisque PRO : 7463071204

➤ **RESILIATION DE PLEIN DROIT du Bailleur :**

Si le locataire(preneur) ne verse pas les acomptes et/ou ne répond pas aux relances demandées, avant la date d'arrivée , le présent contrat sera caduc (voir conditions d'annulation)

En cas de manquement par le Preneur à l'une des obligations contractuelles, le présent bail sera résilié de plein droit. Cette résiliation prendra effet après un délai de 48 heures après une simple sommation par lettre recommandée ou lettre remise en main propre restée infructueuse.

➤ **ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, le Bailleur et le Preneur font élection de domicile dans leurs domiciles respectifs.

(Faire précéder les signature de la mention « Lu et approuvé »).+ paraphe de toute les pages inclus Annexe descriptif et règlement intérieur .

Le Bailleur	Le Preneur
Date	Date

Contrat de location saisonnière Escale de la Jurade

ANNEXE A

DESCRIPTION DU DOMAINE(32c) DE L'ESCALE DE LA JURADE:

Grand gîte :

Cuisine toute équipée pour 10 personnes (frigo/congélateur, lave-linge, plaque de cuisson, four, hotte, cafetière, bouilloire, , vaisselle et accessoires de cuisine, table et chaises pour 10 personnes, aspirateur, nécessaire de nettoyage ; salle de bain : baignoire, 2 meubles avec vasque et miroir, sèche-cheveux, fer à repasser), 1 chambre en RDC avec lit de 160 cm, à l'étage salon : tv et canapé -lit double ; 1 chambre avec lit de 140 cm ; sur la mezzanine 4 lits simples de 90 cm ; terrasse ; table extérieure , divers : radiateurs électriques et ventilateurs .

Gîte Laurence :

Cuisine toute équipée pour 5 personnes (frigo, micro-onde, plaque de cuisson, four , hotte, cafetière, bouilloire, grille-pain, , vaisselle et accessoires de cuisine)coin repas pour 5 personnes, aspirateur, nécessaire de nettoyage ; salle de bain : douche, 1 meuble avec vasque et miroir, sèche-cheveux, fer à repasser, table à repasser), 1 chambre avec 2 lit simples et 1 lit tiroir, télévision, 1 autre chambre en enfilade avec 1 lit double de 160 cm . Radiateurs.

Chalets :

Au nombre de 4 , ce sont de chalets de 15 m2 environ avec terrasse , 1 guéridon et 2 chaises , 1 entrée, 1 chambre avec 1 lit de 140 et 2 petites penderies, 1 salle d'eau avec meuble vasque, douche et toilettes. Radiateurs, ventilateur et sèche-cheveux.

Dortoir :

Se situe à côté de la salle de réception, utilisation de la douche et des toilettes de celle-ci; 2 lits superposés +3 lits simples, soit 7 couchages.1commode, 1radiateur, tables de chevets. La salle d'eau se situe dans les sanitaires de la salle de réception (xxx)

Salle de réception permettant de recevoir 50 personnes maximum :

Environ 120m2, avec tables : 1 grande 4.40m x 69 cm, 8 tables x80x120, 38 chaises + 12 en réserves, salon , TV, baby-foot, 2 vitrines réfrigérées, BUFFET pt-déjeuner : Cafetières ordinaires avec café moulu, grille-pain, bouilloires , 50 tasses et bols ;

BAR , 3 tabourets de bar; 1 lave-vaisselle, 1 micro-onde, 1 évier ,50 assiettes, 50 verres , 50 fourchettes, 50 couteaux , 50 cuillères et cuillères à soupe

sanitaires : 2 WC, 1 local bébé, 1 meuble avec 2 vasque, miroir, salle d'eau avec douche à l'italienne, lavabo et WC. Pour l'hiver : un poêle à bois. A toute saison : gros barbecue sous abri. Charbon de bois non fourni . Terrasse : 3 tables de pique-nique 396x77 avec parasols

Cuisine commune : Une cuisine fonctionnelle ! avec piano de cuisson de 115L

Tables, 2 réfrigérateurs dont 1 avec petit congélateur , évier , 2x lave-vaisselle, batterie de vaisselle de cuisson et de services , accessoires de cuisine ..

Énumération des parties et équipements communs

Etendoir à linge extérieur, transats, filet de badminton ou volley, table de ping-pong, terrain de boule 4x12, balançoire, trampoline.

Piscine chauffée extérieure, 36m2, profondeur 1.50mètres, avec terrasse et bains de soleil, sécurité enfants avec volet roulant, chauffée du 1^{er} avril au 1^{er} novembre de chaque année.

+ aire de repas sous les arbres , avec 2 tables forestières pour 32 personnes , 2x 367x105 et hamac

DIVERS :

Chauffage oui « électrique de partout sauf 1 poêle dans la salle de réception »

Eau :oui (potable)

Gaz : oui, le piano de la cuisine (5 feux à gaz, four électrique) bouteilles / sécurité ok

Air Conditionné : non

Téléphone :non/

Internet : pas de Wi-Fi

« 3G ou 4 G selon opérateur », attention la salle de réception à des murs très épais !!

Contrat de location saisonnière Escale de la Jurade

ANNEXE B

Règlement intérieur de l'Escale de la Jurade

Piscine :

Si vous marchez pied-nus dans le terrain, veuillez-vous laver les pieds avant de rentrer dans la piscine (une douche est prévue à cet effet).

Pour l'hygiène générale, une douche avant chaque baignade est très conseillée.

Sécurité : le portillon de l'entrée de l'espace piscine doit rester fermé, le volet roulant doit être fermé lorsqu'il n'y a plus de surveillance autour de la piscine. Ne pas plonger. La hauteur de la piscine est de 1.50 mètre, il n'y a pas de maître-nageur, les enfants ne doivent pas restés dans l'espace piscine sans surveillance.

Patrick nettoie la piscine et surveille son PH tous les matins, merci de ne pas jeter de cailloux ou autres détritux dans la piscine. Veuillez respecter ces lieux aussi propres que possible pour l'hygiène et la sécurité.

Les animaux ne sont pas acceptés dans l'espace piscine .

Musique :

Pour les événements, Les soirées dansantes sont organisées UNIQUEMENT dans la salle de réception, avec les portes fermées en nous ayant averti à l'avance.

Vous pouvez écouter de la musique à l'extérieur pendant la journée (jusqu'au coucher du soleil), de façon raisonnable.

Entretien et ménage de départ :

Veuillez laisser les lieux aussi propres et rangés qu'à votre arrivée.

Les hébergements, la cuisine et salle de réception, et les extérieurs si vous les avez utilisés.

Si vous avez réservé l'option ménage de départ, merci de bien vouloir rangé malgré tout.

Animaux :

Les animaux ne sont plus acceptés

Général sécurité :

Nous faisons notre maximum pour sécuriser le domaine, vous rester responsable de vous-même et de vos enfants.

Consignes de sécurité :

Incendie : une alarme dans la salle de réception, des détecteurs de fumées, 6 extincteurs, appelez le 18 ou 112

Accident : prévenez le 15 ou 112, restez à côté de la victime en attendant les secours, la clinique St Louis, pl. Joseph Boudouresque, 34190 Ganges est le centre d'urgence le plus proche, accueil général ou Urgences 24/24 : 04 67 81 68 00

Paraphe :

Contrat de location saisonnière Escale de la Jurade

ANNEXE C

A part de l'Escale de la Jurade/ces prestations ne sont pas gérées et n'appartiennent pas à la Société, elles ne comprennent pas de TVA

➤ **Option Ménage sur réservation uniquement**

Réservation Ménage de départ pour un montant de.....€ pour le domaine couchages .

Comprenant le nettoyage des sols , des salles d'eau , des wc , miroirs et baies vitrées , nettoyage des poubelles , des frigos , filtres de lave-vaisselle , parties communes ...

Ne comprenant pas le rangement global (il est nécessaire de retrouver tout le matériel à votre départ)

➤ **Option de la Maison d'hôte sur réservation uniquement**

Réservation couchages supplémentaires , avec les mêmes prestations (gestion libre avec draps et serviettes de toilettes)

Descriptif :

➤ **Option/s diverses**

autres :

8€/nuit personnes en tente, camping-car, camion, ou matelas gonflable , etc. au dessus du domaine de 32 ou 42 c .

autres :

Paraphe :